


Canton de Vaud District du Jura-Nord Vaudois

COMMUNE DE JURiens



Plan d'affectation communal
Plan 1 – Territoire communal
1 : 5'000

Approuvé par la Municipalité de Juriens dans sa séance du
Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic La Secrétaire Le Syndic La Secrétaire


Adopté par le Conseil général de Juriens le
Approuvé par le Département compétent le

La Présidente La Secrétaire La Cheffe du Département

Entrée en vigueur le

Base cadastrale autorisée le 9 mai 2023 par David Vaudin, ingénieur géomètre brevété
20.04.22 Examen préalable 23.05.23 Enquête publique

BR+ SA PLUS INNOVANTE SA
Rue de la Praz 58
1400 Prévessin-Bas
020 48 10 00
www.brplus.ch



Dossier n°4132-VAL

Légende

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Périmètre

- Périmètre du plan

Zones

- Zone à bâtir 15 LAT*
- Zone de desserte 16 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (18.LAT.f)
- Aire forestière hydroprotectrice 18 LAT à titre indicatif (18.LAT.f.h)

Contenus superposés

- Secteur de prot. de la nature et du paysage 17 LAT - A (limites biogéomorphologiques)
- Secteur de prot. de la nature et du paysage 17 LAT - B (boisements d'importance régionale et locale)

Éléments relevant d'autres procédures

Numérotage architectural (hors de la zone à bâtir 15 LAT)

- Bâtiment d'intérêt régional (note "2") inscrit à l'inventaire
- Objet ou bâtiment d'intérêt local (note "3")
- Objet ou bâtiment bien intégré (note "4")

Patrimoine culturel et naturel

- Maisons architecturales
- Bloc stratégique (site répertorié)
- Inv. des paysages, sites et monuments historiques (IFP)
- Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS)

Protection des eaux

- Zone S1 de protection des eaux souterraines
- Zone S2 de protection des eaux souterraines
- Zone S3 de protection des eaux souterraines

Mobilier urbain

- Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre

* La zone à bâtir 15 LAT comprend la zone centrale 15.LAT - A, la zone centrale 15.LAT - B, la zone d'habitation de très faible densité 15.LAT, la zone de verdure 15.LAT, la zone affectée à des besoins publics 15.LAT - A, la zone affectée à des besoins publics 15.LAT - B, et la zone de desserte 15.LAT

